



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE PROJET « BAMBA – LA GRANDE PLAINE », LAUREAT DU PROGRAMME « DEMONSTRATEURS DE LA VILLE DURABLE » DE FRANCE 2030, RENTRE EN PHASE DE REALISATION

Clermont-Ferrand, le 16 juillet 2024 - Dans le cadre du dispositif « Démonstrateurs de la ville durable » de France 2030 opéré pour le compte de l'Etat par la Banque des Territoires, le projet « BAMBA – La Grande Plaine », rentre officiellement en phase de réalisation. Céline Bonhomme, Sous-Directrice de l'Aménagement Durable au Ministère de la transition écologique et de la Cohésion des territoires, Grégory Bernard, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, Anne-Claire Mialot, directrice générale de l'ANRU et Agnès Sindou-Faurie, directrice régionale adjointe de la Banque des Territoires AURA, ont signé ce mardi 16 juillet 2024, la convention de financement du démonstrateur. La Ville de Clermont-Ferrand est la première en France à signer cette convention parmi les 39 projets retenus au niveau national.

Au cœur de la métropole clermontoise, la Ville de Clermont-Ferrand a lancé, avec Villes Vivantes, la réalisation du premier démonstrateur national du concept « BAMBA » : un processus innovant d'aménagement opérationnel fondé sur la mise en vente de micro-lots à bâtir sur mesure. Ces fonciers, libres de constructeurs, sont proposés avec un accompagnement architectural et technique personnalisé permettant à chaque projet d'être co-conçu sur mesure avec ses futurs habitants. Le caractère innovant de ce projet, qui contribue au développement d'une offre économe en foncier et abordable pour lutter contre l'étalement urbain en plein cœur d'une zone urbaine sensible, a permis à la Ville de Clermont-Ferrand d'être retenue parmi les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs de la ville durable », opéré depuis 2021 pour le compte de l'État par la Banque des Territoires dans le cadre de France 2030, plan d'investissement qui soutient des solutions pour la ville durable et les bâtiments innovants.

Le dispositif « Démonstrateurs de la ville durable » de France 2030 a pour objectif de transformer la fabrique de la ville en stimulant l'innovation sous toutes ses formes : technologiques, organisationnelles, mobilisations de filières nouvelles ou formation des acteurs. Pour l'État, l'objectif est de soutenir un réseau de démonstrateurs illustrant la diversité des transitions urbaines.

L'intérêt de ce projet dans un contexte de rénovation urbaine n'est pas à démontrer. En effet, en facilitant l'accès à la propriété de l'ensemble des populations (familles, jeunes locataires du centre-ville, habitants des quartiers nord, porteurs de projet d'habitat participatif, etc.), ce projet permet de favoriser la diversité de l'habitat et la mixité sociale. Situé au sein de l'écoquartier Champratel – La Grande Plaine, il contribue également à opérer une couture entre le quartier de Croix-de-Neyrat et celui des Vergnes.

DÉMARRAGE DE LA PHASE « RÉALISATION » DU PROJET BAMBA

La phase d'incubation (2019-2023) du projet a permis de développer la stratégie d'aménagement et de commercialisation des lots à bâtir, et de consolider les processus juridique, administratif et financier de l'opération. Elle a également permis de mettre en place des indicateurs de suivi, la démarche de pilotage partagée entre la Ville de Clermont-Ferrand et Villes Vivantes, et de recruter les premiers porteurs de projets souhaitant acquérir un terrain.

A la suite du Comité d'Engagement du 14 mars 2023, le projet est entré en phase de réalisation à l'été 2023, afin de concrétiser les premiers projets d'habitations des futurs habitants de la Bamba. Pour y parvenir, le projet peut bénéficier

d'un maximum de subvention de 3 380 970€, dans le cadre de France 2030, représentant environ 50 % des coûts éligibles engagés par le démonstrateur.

Depuis le lancement de l'Appel à porteurs de projets par la ville de Clermont-Ferrand avec Villes Vivantes lors de la phase incubation à l'été 2022, ce sont aujourd'hui 26 lots sur mesure qui ont déjà été réservés ou vendus et les perspectives sont enthousiasmantes malgré le contexte économique difficile :

- Le « sur-mesure » produit des lots encore plus sobres qu'estimé, avec une surface moyenne de 186m² pour un lot à bâtir, et une densité nette qui se situe aujourd'hui à 54 logements/hectare : des chiffres équivalents à la production de logements en collectifs ;
- 75 % des porteurs de projets sont engagés dans la Bamba pour y réaliser leur résidence principale ;
- Près de 42 % des porteurs de projets ayant réservé un lot occupent aujourd'hui un logement dans le parc locatif social, qu'ils vont libérer pour devenir propriétaires de leur maison, et pour certains aussi de leur local professionnel dans la Bamba. Au total, ce sont 29 logements et 2 locaux d'activité qui doivent être construits ;
- En outre, cette expérimentation permet d'amorcer des études sur le potentiel de répliquabilité de ce type de projet à l'échelle du territoire métropolitain, et de faire converger cette réflexion avec les travaux actuels sur le PLUi (notamment par l'identification de fonciers compatibles).

À propos de France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre, et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> - / @SGPI_avenir

À propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr



À propos de l'ANRU

L'ANRU met en œuvre des projets de renouvellement urbain afin de transformer le cadre de vie de 5 millions d'habitants. A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), le Programme « Quartiers Anciens » (PNRQAD), et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces et équipements publics, l'activité économique. L'ANRU est également opérateur au titre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), avec une enveloppe de près d'1 milliard d'euros, pour la mise en œuvre de projets destinés à la Jeunesse, à la Ville et aux Territoires durables ainsi qu'au co-investissement et à l'innovation dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

<https://www.anru.fr> / Suivez-nous sur @AnruOfficiel Rejoignez-nous sur LinkedIn ANRU

Contacts presse

Ville de Clermont-Ferrand

Emmanuel Théron
etherond@ville-clermont-ferrand.fr
07 61 90 23 29 - 04 73 42 62 51

Amélie Rolland
arolland@ville-clermont-ferrand.fr
07 70 18 35 33

ANRU

Camille Maire
cmair@anru.fr
01 53 63 56 89 - 06 73 64 26 07

Secrétariat général pour l'investissement
presse.sgpi@pm.gouv.fr

Banque des Territoires - Groupe Caisse des Dépôts
Anne-laure.badaut@caissedesdepots.fr
06 31 06 82 34
